

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Modification simplifiée N°2

Plan n°3b - 1 / 5 000ème

PLU approuvé par D.C.M en date du 06 février 2004
Révision simplifiée n°1 du PLU approuvé par D.C.M en date du 10 juillet 2009
Modification n°1 du PLU approuvé par D.C.M en date du 10 juillet 2009
Modificationsimplifiée n°1 du PLU approuvé par D.C.M en date du
Modificationsimplifiée n°2 du PLU approuvé par D.C.M en date du

Conseil Développement Habitat Urbanisme (C.D.H.U.)
11 rue Pargeas 10 000 Troyes
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53

- UA

ZONE URBAINE OU PREDOMINE LE BATI ANCIEN
- UB

ZONE D'EXTENSION RECENTE DE L'URBANISATION
- AU

ZONE D'EXTENSION FUTURE DE L'URBANISATION
- AUE

ZONE D'EXTENSION FUTURE A VOCATION ECONOMIQUE
- AUEa

SECTEUR D'EXTENSION FUTURE A VOCATION ECONOMIQUE POUR DES CONSTRUCTIONS DE FAIBLE HAUTEUR
- AUI

ZONE D'EXTENSION FUTURE A VOCATION DE LOISIRS OU DE FETE
- A

ZONE AGRICOLE
- N

ZONE NATURELLE
- Nf

SECTEUR NATUREL FORESTIER
- NI

SECTEUR NATUREL A VOCATION D4AMENAGEMENT LUDIQUE OU BOTANIQUE
- No

SECTEUR NATUREL D'INTERET PAYSAGER
- EMPLACEMENT RESERVE A
- EMPLACEMENT RESERVE B
- EMPLACEMENT RESERVE C
- EMPLACEMENT RESERVE D
- EMPLACEMENT RESERVE E
- EMPLACEMENT RESERVE F
- EMPLACEMENT RESERVE G
- EMPLACEMENT RESERVE H

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro de l'emplacement réservé	Nature et superficie approximative		Bénéficiaire
A	Protection du ruisseau:	28 000m2	Commune
B	Aménagement d'un chemin de ronde:	31942 m2	Commune
C	Création de voies de dessertes piétonnes pour les zones à urbaniser:	1 400 m2	Commune
D	Aménagement d'un espace public éducatif (parc botanique)	13 700 m2	Commune
E	Extension de la zone de loisirs	11 500 m2	Commune
F	Aménagement d'un espace public paysager	36 000 m2	Commune
G	Passage entre le parking du centre du village et la zone AU destinée à devenir le futur centre du village	400 m2	Commune
H	Aménagement futur de la RD996	61 790 m2	Département

